

VERSION ABSOLUE RETRAITE

Plan d'épargne retraite

Version Absolue Retraite, le meilleur du contrat Version Absolue dédié à la préparation de la retraite !

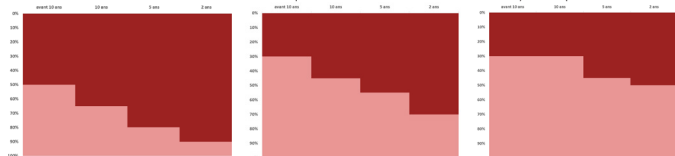
Version Absolue Retraite permet de se constituer une épargne retraite de long terme qui sera alimentée tout au long de la vie active (**phase de constitution**) et qui pourra être récupérée au moment du départ à la retraite (**phase de restitution**), ou pourra continuer à être alimentée dans un cadre fiscal avantageux.

3 MODES DE GESTION COMPATIBLES ET CUMULABLES ENTRE EUX



- **La gestion pilotée à horizon*** proposée par Spirica : 3 profils (Prudent, Équilibre, Dynamique) qui permettent d'optimiser l'allocation de votre client en sécurisant progressivement son épargne à l'approche de la retraite selon la grille prévue par la réglementation.

Profil Prudent Horizon Retraite Profil Équilibre Horizon Retraite Profil Dynamique Horizon Retraite



- **La gestion pilotée** : 8 profils disponibles et cumulables entre eux :
 - Un robot allocataire : Active Asset Allocation
 - Des Assets «Signature» : Tailor AM et Amplegest
 - Une offre 100 % ISR : DNCA Finance
- **La gestion libre** :
 - le Fonds Euro PER Nouvelle Génération,
 - le Support Croissance Allocation Long Terme,
 - tout l'univers en Unités de Compte du contrat Version Absolue, soit plus de 900 supports représentatifs de l'ensemble des classes d'actifs (immobilier, Private Equity, ETF, Titres Vifs, EMTN...) et l'accès à une gamme de 48 supports Développement Durable.

* Mode de gestion par défaut

Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

LES DISPOSITIFS DE TRANSFERT



Version Absolue Retraite permet d'accueillir les transferts :

- issus de rachats d'un contrat d'assurance vie,
- depuis un PERP/Madelin/PER (et autres dispositifs individuels dédiés retraite),
- depuis un dispositif d'épargne salariale ou de cotisations obligatoires.

PERFORMANCES DU FONDS EURO PER NOUVELLE GÉNÉRATION

2022	2,00 %
2021	1,35 %
2020	1,35 %

Le Fonds Euro PER Nouvelle Génération possède désormais une garantie en capital de 97,7 %, nette de frais de gestion annuels de 2,3 % maximum.

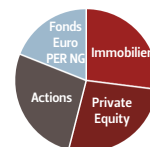
Les performances affichées sont exprimées nettes de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux et ne préjugent pas des performances futures.

UNE GESTION PILOTÉE À HORIZON INNOVANTE, INTÉGRANT TOUT LE SAVOIR-FAIRE DE SPIRICA



- Intégration du Fonds Euro PER Nouvelle Génération,
- Le savoir-faire en immobilier de Spirica avec l'intégration de 2 supports immobiliers : SC Tangram (Amundi) et SCI Primonial Capimmo (Primonial REIM),
- Le savoir-faire en Private Equity de Spirica avec en exclusivité le FCPR Ardian Multistratégies,
- La sélection de Spirica sur la poche actions :
 - AARBO, un fonds de fonds diversifié proposé par Active Asset Allocation,
 - Comgest Monde, un des meilleurs fonds de sa catégorie.

Allocation diversifiée permettant d'optimiser le couple rendement/risque dans le temps



Pour en savoir plus, découvrez notre Fiche Offre Financière

DES SEUILS DE VERSEMENTS ACCESSIBLES



	Type d'opérations	Montant min. d'investissement
En gestion libre	Versements (initial, libres)	500 € (150 € / support)*
	Versements libres programmés	50 € / mois ou 150 € / trimestre (25 € / support)
	Arbitrage ponctuel	150 € (50 € / support)
En gestion pilotée à horizon	Versements (initial, libres)	500 € (500 € / profil)
	Versements libres programmés	150 € mensuels ou trimestriels / profil déjà investi
	Arbitrage ponctuel	500 €
En gestion pilotée	Versements (initial, libres)	500 € / profil
	Versements libres programmés	150 € mensuels ou trimestriels / profil déjà investi
	Arbitrage ponctuel	500 € min/opération

* Versement initial à 50 € minimum (25 € / support) en Gestion Libre en cas de transfert ou de mise en place de versements libres programmés.

Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

LES ARBITRAGES ET LES OPTIONS (accessibles en gestion libre)



- Montant minimum des sommes transférées : 150 € ou la totalité du support arbitré,
- Solde minimum par support après arbitrage : 50 €,
- Réalisables en ligne par le client (nécessite la signature d'un avenant).

Options de gestion financière disponibles :

- Option Investissement progressif,
- Option Sécurisation des plus-values,
- Option Limitation des moins-values relatives.

5 OPTIONS DE SORTIE EN RENTE



- La rente viagère individuelle,
- La rente viagère réversible (entre 50% et 150% par paliers de 10%),
- La rente viagère par paliers,
- La rente viagère avec annuités garanties,
- La rente viagère réversible à annuités garanties.

CAS DE DÉBLOCAGES ANTICIPÉS



- Décès du conjoint ou partenaire lié par un PACS,
- Invalidité du titulaire, de ses enfants, de son conjoint, ou partenaire lié par un PACS correspondant à la 2^{ème} et 3^{ème} catégorie de la Sécurité Sociale,
- Surendettement,
- Expiration des droits à l'assurance chômage,
- Cessation d'activité non salariée (liquidation),
- Achat de la résidence principale*.

* Exclusivement pour les versements volontaires et les versements issus de l'épargne salariale.

LES FRAIS DU CONTRAT



Frais sur versement	3,50% maximum
Frais de gestion annuels Fonds Euro PER Nouvelle Génération	2,30% maximum
Frais de gestion annuels Support Croissance Allocation Long Terme	1% maximum
Frais de gestion annuels UC	1% maximum
Frais d'arbitrage	0,80% maximum des sommes arbitrées avec un minimum de 50 €
Frais annuels de gestion pilotée	0,50% maximum
Frais annuels de gestion pilotée à horizon	Gratuit
Frais d'arbitrages programmés	0,50% du montant transféré dans la limite de 300 € pour les options sécurisation des plus-values et limitation des moins-values relative ; l'option investissement progressif est gratuite.
Frais de transfert sortant réglementaires	1% avant le 5 ^{ème} anniversaire de l'adhésion.
Frais sur quittance d'arrérages de rente	0,50% maximum

Document achevé de rédiger en mars 2023. À l'usage exclusif du courtier et/ou CGPI auquel il a été remis.

Documentation non contractuelle. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation en vue de la souscription à ce produit ; l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure.

Version Absolue Retraite est un Plan d'Épargne Retraite Individuel sous la forme d'un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative conclu entre Spirica et l'Association Retraite Falguière.

UAF LIFE Patrimoine, SA au capital de 1 301 200 € - 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03 - www.uafife-patrimoine.fr

Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - filiale de Spirica - et de Conseiller en Investissements Financiers membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 - Une société du Groupe Crédit Agricole Assurances

Spirica, S.A. au capital de 231 044 641,08 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 16-18, boulevard de Vauguirard 75015 Paris.

EN PHASE DE RESTITUTION, DES MODALITÉS DE SORTIE AU CHOIX, COMBINABLES ENTRE ELLES, POUR UNE RETRAITE SUR-MESURE

Choix du client	Modalités
Sortie en une fois	Liquidation en capital unique
Sortie en plusieurs fois (fractionnée)	Liquidation en capital fractionnée
	Liquidation en capital fractionnée programmée
	Rente viagère partielle + liquidation en capital unique pour le solde (implique la fin du contrat)
	Rente viagère



En cas de sortie fractionnée, le client a également la possibilité de continuer à investir en gestion libre et en gestion pilotée.

Pour en savoir plus sur la fiscalité applicable selon les modalités de sortie, consultez la Fiche Fiscalité.